

Demande d'affiliation au régime général sur critère de résidence

(Articles L. 160-1, L. 160-2 et L. 160-5 du Code de la sécurité sociale)

- Afin de permettre votre affiliation au régime général sur critère de résidence, il convient de compléter ce formulaire et de le retourner à votre organisme d'assurance maladie accompagné des justificatifs demandés au verso.
- Pour bénéficier de la prise en charge des frais de santé (maladie et maternité) à ce titre, vous devez résider en France (*) de manière stable et régulière, c'est-à-dire de manière ininterrompue, depuis plus de trois mois.

(*) Le territoire métropolitain, la Guyane, la Guadeloupe, la Martinique, la Réunion, Saint-Barthélemy et Saint-Martin.

► Identification du demandeur

► Vos nom et prénoms

(Nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu) ; prénoms dans l'ordre de l'état civil)

► Votre n° de Sécurité sociale (si vous en avez un)

► Votre n° d'allocataire (allocations familiales, si vous en avez un) CAF de

► Votre date de naissance

Votre lieu de naissance

► Votre nationalité française EEE/Suisse *(3+/'eH/ikang'tw'xgtuq) autre

► Votre adresse

Code Postal

Commune

► Si vous n'avez pas d'adresse personnelle, nom et adresse de l'organisme auprès duquel vous avez élu domicile

(Par exemple : un Centre Communal d'Action Sociale, une association agréée)

Code Postal

Commune

► Votre courriel

Votre n° de téléphone

► J'autorise la caisse d'assurance maladie à utiliser ce courriel : oui non

► Attestation sur l'honneur à compléter par le demandeur

- Je m'engage à porter immédiatement à la connaissance de l'organisme d'assurance maladie destinataire de la présente demande tout changement de la situation exposée ci-dessus. *E0lqto wwtg'UB326+
- J'atteste sur l'honneur l'exactitude de l'ensemble des renseignements fournis dans ce dossier.

Fait à

signature

Le

du demandeur

IO RQTVCP V'<tKxqu'txgl 'f gu'gplcpw'ò lpgwt u'k'xqvt g'èj cti g.'xgwlng| 'xqu't gr qt vgt 'k'lc'pqleg

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de faire obtenir des avantages indus (articles 313-1 à 313-3, 433-19, 441-1 et suivants du Code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation dans le but d'obtenir ou de faire obtenir des prestations indues, peuvent faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L. 114-17-1 du Code de la sécurité sociale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre organisme d'assurance maladie.

Pièces justificatives

► documents à joindre au dossier

Dans tous les cas :

Pour l'obtention de votre numéro de sécurité sociale (si vous ne le connaissez pas ou n'en possédez pas)

Vous devez fournir :

- Si vous êtes né en France (métropole, DOM, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin) :
- une copie d'une pièce d'Etat civil (carte nationale d'identité, livret de famille à jour, passeport).
- Si vous êtes né à l'étranger ou en Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis et Futuna, deux pièces sont nécessaires :
- une copie intégrale de votre acte de naissance ou un extrait de votre acte de naissance avec filiation ou une pièce établie par un consulat.
(Ce document doit être authentifié, notamment par un cachet lisible.)

GV

- un document d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour incluant, notamment, la carte de séjour, la carte de séjour temporaire, la carte de résident, le certificat de résidence de ressortissant algérien).

(Le cas échéant, une pièce supplémentaire pourra vous être réclamée si les données sont discordantes entre la pièce d'Etat civil et le document d'identité.)

Rqwt 'les pièces en langue étrangère. 'tcr rt qej gl /xqwt f g' u'gt xdeguf g' xqt g' hti cpkw g' f) cuwt cpeg' b c r f l g 0

Pour justifier de votre identité (quelle que soit votre nationalité)

► Une photocopie de votre carte d'identité, passeport, titre de séjour...

Pour justifier de la stabilité de votre résidence

► Toute pièce justifiant que vous résidez en France depuis plus de trois mois. Par exemple : bail ou contrat de location, quittances de loyer successives, factures d'énergie ou de téléphone successives, factures d'hôtellerie des trois derniers mois, certificat d'hébergement établi par un centre d'hébergement et de réinsertion sociale.

► Si vous êtes hébergé par un particulier : une attestation sur l'honneur, rédigée par cette personne, précisant la date depuis laquelle vous êtes hébergé, accompagnée de quittances de loyer ou de factures d'énergie successives établies à son nom.

Si vous êtes sans domicile fixe : attestation de domiciliation établie par un organisme agréé.

Pour le versement de vos prestations

► Votre relevé d'identité bancaire

Selon votre situation :

Si vous êtes ressortissant d'un Etat hors EEE/Suisse⁽¹⁾ pour justifier de la régularité de votre séjour

► Toute pièce justifiant de la régularité de votre séjour : titre de séjour en cours de validité, récépissé de votre demande de titre, convocation ou rendez-vous en préfecture,...

et

Si vous avez des enfants mineurs à votre charge

► Ng' hto wck t g' l 8705 "Demande de rattachement des enfants à l'un ou aux f g w t r ct g pu 80⁽²⁾

⁽¹⁾ Liste des pays de l'EEE/Suisse :

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, République de Slovaquie, Roumanie, Royaume-Uni, Slovénie, Suède, Suisse.

⁽²⁾ Le formulaire de demande de rattachement est téléchargeable sur www.ameli.fr ou bien est à demander auprès de votre organisme d'assurance maladie.

Lorsque votre dossier est complet, vous pouvez soit le déposer à votre organisme d'assurance maladie, soit le lui envoyer par la poste.

► Pour en savoir plus :

appelez le 3646 ou connectez-vous sur le site www.ameli.fr